

POLITIQUE D'ESPACES VERTS ET JARDINS OUVRIERS (*)

STEPHAN JONAS

À l'occasion de ce mois de réflexion sur les jardins ouvriers que les Strasbourgeois peuvent se proposer, grâce à cette exposition intéressante ⁽¹⁾, j'ai choisi le rapport espace vert/jardins ouvriers, essentiellement pour deux raisons. La première est d'ordre écologique, et elle pourrait se résumer en ceci : plus il y a de jardins ouvriers dans la cité, plus la nature humanisée y est présente, et plus les espaces verts urbains ont une signification sociale et un sens anthropologique. La deuxième raison est d'ordre sociologique : plus il y a de jardiniers et d'associations de jardins ouvriers dans la cité, plus la vie urbaine et la vie quotidienne ont une signification sociale et un sens écologique. Avec les jardins ouvriers que les documents officiels ne veulent plus appeler autrement que «jardins familiaux», – changement symptomatique, n'est-ce pas –, nous avons en effet dans la ville européenne et occidentale une *forme originale* d'organisation de l'espace urbain, une poésie du paysage ⁽²⁾, une forme de sociabilité et de pratique humaines qui sont nées de la révolution industrielle et de la société capitaliste, qui peuvent, par conséquent, en dire long sur notre société et sur notre cité, de même que sur leurs problèmes et leur avenir.

Cette exposition sur les jardins ouvriers veut être alsacienne, et plus générale aussi, et s'apprête à partir de Strasbourg vers d'autres villes d'Alsace. Je voudrais, en ce qui me concerne, garder le même esprit : dire d'abord quelques mots sur la naissance et la généralisation des jardins ouvriers en Alsace, leur développement et leur déclin depuis leur naissance, et la projection de leur existence à la première ligne de l'actualité strasbourgeoise et alsacienne. Mais nous sommes encore ici à Strasbourg et je me permettrai d'explicitier davantage mes propos par le cas de Strasbourg, exemple peut-être, je crois, à suivre à beaucoup d'égards.

Si nous sommes réunis ici, c'est essentiellement pour une cause de désespoir et d'espoir ; parce que d'une part les jardins ouvriers sont menacés, et d'autre part la

(*) En hommage au Professeur Julien FREUND, qui, dans le cadre du Laboratoire de Sociologie Régionale LA N 222 (alors Équipe Associée), m'a accordé le premier budget de recherche pour étudier la naissance du mouvement des jardins ouvriers en Rhénanie et en Alsace.

(1) Conférence publique faite à l'occasion de l'Exposition *Jardins Ouvriers, jardins oubliés ou deux ares de bonheur (environ)*. Institut Qualité Alsace, Strasbourg, janvier 1980 ; réalisation d'Armand PETER.

(2) Dans le sens où l'entend Bernard LASSUS, professeur en architecture de l'ENSBA, à Paris, dans ses études sur les jardiniers et les jardins, menées notamment dans le cadre du Centre de recherches d'ambiance, fondé et dirigé par lui à Paris. Voir aussi : *Jardins et (ou) paysages – les habitants paysagistes*. Conférence Institut Qualité Alsace, idem : *Une poésie du paysage*. Encyclopedia Universalis, Année 1974 (sur Bernard LASSUS et sur le Centre de recherches d'ambiance).

puissance publique et les collectivités locales – très en retard par rapport à la volonté de l'opinion publique – semblent enfin décidées à prendre des mesures de sauvegarde pour empêcher leur disparition pure et simple de l'espace urbain alsacien et français. La principale organisation française des jardins ouvriers, la «Ligue du coin de terre et du foyer», a récemment considéré que sur les quelque 700.000 jardins ouvriers existant en 1945, il n'en resterait plus actuellement que 150.000 en France⁽³⁾. Et Strasbourg, une des villes françaises les plus importantes pour la tradition, la naissance et le nombre des jardins ouvriers sur son territoire, a perdu, depuis la même date, c'est-à-dire 1945, près de 3.000 jardins sur 6.800, soit 44,1% (voir tableau n° 2).

L'année 1979 pourrait, en effet, être importante pour la maintenance et la sauvegarde des jardins ouvriers. Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a établi un *programme d'action en faveur des jardins familiaux*⁽⁴⁾. Cette action étatique et gouvernementale s'inscrit, avec quelque quatre ans de retard tout de même, directement dans la *politique de qualité de la vie*, inaugurée en 1975 par le Président de la République lui-même⁽⁵⁾. En matière de jardins familiaux et ouvriers cette nouvelle politique associative et d'environnement privilégierait *trois axes fondamentaux* :

- la protection de l'environnement et du cadre de vie ; les jardins ouvriers peuvent devenir, sous cet angle, des *éléments structurants* des espaces verts urbains aménagés
- la vie associative ; certaines grandes associations représentatives des jardins ouvriers étant déjà incluses dans le groupe de travail qui a élaboré cette nouvelle politique, les associations de jardins ouvriers peuvent devenir des *interlocuteurs*, à des échelons divers, des décideurs en matière de politique d'espaces verts
- la politique de démocratie locale ; intéresser et aider financièrement les *municipalités* dans le développement des jardins ouvriers.

Ainsi nous pouvons constater que la question du rapport existant entre les espaces verts et les jardins ouvriers est une question de *politique urbaine de première importance* sous l'angle de la politique de l'environnement et de la politique associative. Et la politique de révision déchirante, en matière de politique de jardins ouvriers, que la puissance publique mène aujourd'hui et à laquelle

(3) Exposé de J. BOUR, Président national de la «Ligue française du coin de terre et du foyer» : Colloque de Dijon *Les jardins familiaux dans l'urbanisme contemporain*, avril 1979 : Brochure, Ville de Dijon, 1979.

(4) Voir à ce sujet la circulaire ministérielle du 21 mars 1979, adressée aux Préfets, qui apporte des précisions concernant la loi du 10 novembre 1976, votée à l'unanimité par le Parlement, favorisant les jardins familiaux, et dont le décret d'application n'est sorti que le 2 décembre 1979.

(5) Voir notamment le discours du 24 décembre 1975 du Président de la République. En ce qui concerne la mesure n° 10 de la Charte de la Qualité de la Vie, lancée en février 1978, elle encourage la création des jardins familiaux. L'expression «jardin familiaux» n'entre dans les textes officiels que très tardivement – en compagnie de celle de «jardin ouvrier» – dans le cadre de la première loi du 26 juillet 1952.

plusieurs municipalités telles que Strasbourg semblent s'associer, est certainement un aspect positif de l'orientation actuelle de la politique de l'Aménagement du Territoire.

Mais ne nous y trompons pas. Il s'agit, pour le moment d'un constat d'échec en matière de politique de jardins ouvriers, mais aussi des espaces verts urbains – et cela n'est déjà pas mal – beaucoup plus que de pouvoir renverser la tendance de dépérissement des jardins ouvriers dans les villes. C'est pourquoi les expositions et les réunions-débat, comme celles que l'Institut Qualité Alsace nous offre aujourd'hui, pourraient avoir leur importance dans la lutte, parce qu'il s'agit d'une lutte associative et urbaine, pour la sauvegarde et le développement des jardins ouvriers.

**

L'Alsace, un des cinq pôles industriels de la France au cours du XIX^e siècle, a été dès l'aube de la révolution industrielle, un des premiers et principaux foyers de la naissance et de la généralisation rapide du jardin ouvrier d'origine industrielle⁽⁶⁾. La grande industrie, la naissance de la classe ouvrière et l'urbanisation de la société ont fait surgir en Alsace, dès le milieu du siècle dernier, quatre types de jardins ouvriers, dont trois sont antérieurs à celui dont nous parlons aujourd'hui :

- jardins de l'habitat ouvrier unifamilial (jardin des cités ouvrières)
- jardins ouvriers spontanés des régions industrielles
- jardins ouvriers des quartiers populaires
- jardins ouvriers autonomes

TABLEAU 1

Les jardins ouvriers dans quelques communes alsaciennes

Lieu	Nombre d'habitants	Service ou association gestionnaire (date de fondation)	Nombre de jardins en 1978	Surface moyenne (are)
Strasbourg	253384	- Ville	3192	2 à 5 ares (anciens)
		- Association des Jardins Familiaux de Strasbourg-Nord (1924)	206	2 à 2,5 ares (nouveaux)

(6) S. JONAS, *Contribution à la sociogénèse du jardin de l'habitat ouvrier unifamilial d'origine industrielle et urbaine ; cas alsaciens (1850-1930)*, Conférence faite dans le cadre du colloque «Réalités et problèmes du jardin populaire aujourd'hui», 2-3 mars 1979, Ecomusée de la Communauté Le Creusot-Monceau-les-Mines, Centre National de Recherche, d'Animation et de Création pour les Arts Plastiques (CRACAP) ; J. R. HISSARD, F. PORTET, *L'expression populaire dans le cadre de vie ; les jardins ouvriers de Belfort*, in revue des Sciences Sociales de la France de l'Est, n° 5, Strasbourg, 1976.

Lieu	Nombre d'habitants	Service ou association gestionnaire (date de fondation)	Nombre de jardins en 1978	Surface moyenne (are)
		- Association des Jardins Familiaux de Strasbourg-Ouest (1928)	247	
Mulhouse	117018	Association des Amis des Jardins Ouvriers (1921)	1196	2 à 3
Colmar	67771	Association des Jardins Familiaux (1924)	701	3
Schiltigheim	30144	- Ville	120	2
		- Association des Jardins Ouvriers (1929)	380	
Illkirch-Graffenstaden	16330	Société pour le développement des Jardins Ouvriers (1931)	176	2 à 3
Sélestat	15248	Association des Jardins Ouvriers (1925)	137	4 à 5
Bischheim	14985	Société des Amis des Jardins Ouvriers (1933)	335	2
Saverne	10170	Les Amis des Jardins (1947)	72	2.5
Bischwiller	9653	Association des Jardins Ouvriers (1933)	117	2 à 3
Brumath	6888	Association des Amis des Jardins Ouvriers (1929)	50 + 135 privés	
Sainte-Marie-aux-Mines	6703	Société des Amis des Jardins (1938)	145	2.5

Source : Exposition Jardins Ouvriers I.Q.A. Strasbourg, 1980.

Si aujourd'hui nous nous intéressons plus particulièrement au type du jardin ouvrier urbain autonome, organisé en unités de parcelles plus ou moins éloignées de la résidence, l'exposition remarquable, réalisée par notre ami Armand PETER, nous présente aussi un autre type de jardin ouvrier, le plus ancien en Alsace : les images romantiques et populaires du paysage de la Cité-jardin de Stockfeld de la zone péri-urbaine de Strasbourg, qui, réalisée en 1910-12, existe encore dans son intégrité. Il s'agit du petit jardin de plus d'un are, attaché à la maison populaire et ouvrière unifamiliale des premières cités ouvrières, des colonies ouvrières et des cités-jardins naissantes. Ce type de jardin apparaît très tôt en Alsace et pour la

première fois en France et sur le continent – en même temps que ceux de la région du Nord et de la Belgique – dans le Haut-Rhin, vers le milieu du XIX^e siècle, surtout à Mulhouse, mais aussi à Guebwiller, à Colmar, à Beaucourt, à Cernay, à Belfort et ailleurs. Ces jardins sont directement inspirés de l'exemple des cottages anglais.

Modèles d'origine philanthropique et patronale, créés en Alsace essentiellement par la bourgeoisie protestante de Mulhouse et du Haut-Rhin, animée par «l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme», pour reprendre ici l'expression du grand sociologue allemand contemporain, Max WEBER, – destinés à moraliser, fixer et intégrer l'ouvrier, et à l'habituer à faire l'épargne-logement, destinés à l'usage domestique et alimentaire, – les jardins ouvriers unifamiliaux surgissent par centaines à partir des années 1850 dans le Haut-Rhin (7). L'œuvre la plus connue mondialement et la plus remarquable est la Cité de Mulhouse avec ses 1240 maisons sur 60 hectares et ses jardins ouvriers constituant un espace vert privatisé, mais semi-public, de plus de 40 hectares, qui non seulement existe encore, mais se trouvent, avec la croissance de Mulhouse, au centre de la ville (8).

Faute de place, j'attire votre attention seulement sur deux aspects de ces jardins qui me paraissent fondamentaux. Premièrement, leur réalisation était considérée comme faisant partie des *équipements collectifs* de la cité ouvrière et elle était, par conséquent, offerte gratuitement et calculée dans le *prix de revient de la maison* bon marché. Il est peut-être utile de rappeler ce fait historique, au moment où les réalisations nouvelles de jardins familiaux coûtent de plus en plus cher aux jardiniers. Deuxièmement, les jardins de l'habitat ouvrier deviennent populaires et sociaux, non pas par l'origine populaire et sociale du créateur, mais par l'*origine sociale de l'usager*. Cette particularité qui caractérisera plus tard la partie la plus importante des jardins ouvriers et familiaux, mérite, je crois, d'être relevée.

En fait, les deux autres types de jardins ouvriers sur lesquels je voudrais attirer votre attention (9), mais sur lesquels nous ne pouvons pas, faute de documents

(7) Si les industriels protestants de Mulhouse avaient l'habitude, dès les années 1830, de louer à leurs ouvriers quelques lots de jardins potagers, situés sur leurs propriétés et près de leurs usines, les premiers jardins ouvriers de l'habitat ouvrier unifamilial ont certainement été réalisés par Jean ZUBER Fils, célèbre manufacturier et réformiste libéral, près de son usine de papeterie de l'île Napoléon de Mulhouse, à partir des années 1845, quand il fit construire une cité ouvrière pour ses ouvriers. Nous avons encore là-bas quelques maisons ouvrières d'origine, avec leurs jardins de plus d'un are, loués à l'époque aux ouvriers locataires pour une somme modique.

(8) Voir sur la Cité de Mulhouse notamment : S. JONAS, *La Cité de Mulhouse*, in revue d'urbanisme Metropolis, n° 4, juin 1975, Paris, *Die Arbeiter-Siedlungen : soziologische Probleme* (Les cités ouvrières : problèmes sociologiques), conférence publiée in ouvrage collectif «Erhaltung von Arbeiter-Siedlungen» (Maintenir les cités ouvrières), Kongress Gelsenkirchen, R.F.A. Editions Stadt Gelsenkirchen, 1976 ; *Città di Mulhouse*, conférence publiée in ouvrage collectif «Città di Fondazione», Centro Internazionale per lo Studio della Cerchia Urbana, Lucca-Pisa, 1977, Marsiglio Editori, Venezia, 1978.

(9) Une intéressante typologie fonctionnelle de jardins familiaux a été récemment proposée par l'ethnologue F. PORTET, qui distingue : jardins attenants à l'habitation ; jardins distincts de l'habitation ; jardins dans la zone suburbaine ; jardins lointains joints à une résidence secondaire. (*Le jardin, lieu idéal de l'ordre social ?*, in revue de l'Habitat Social H, éditée par l'Union Nationale des H.L.M.,

historiques précis et élaborés, nous étendre, ne se sont jamais imposés complètement, probablement à cause de leur caractère *spontané* et imprévisible : il s'agit d'une part du jardin ouvrier créé spontanément par l'ouvrier autour de sa maison de campagne située à proximité des centres industriels (propriété et location) ; et d'autre part des jardins potagers des *quartiers populaires*, situés à l'intérieur des îlots – formes très anciennes, mais dont le XIX^e siècle et l'industrie naissante ont donné des aspects particuliers – s'adaptant merveilleusement à tous les espaces de réserves, vides utiles, aux jachères urbaines jardinées parfois en «squatter», dont un quartier populaire intéressant, comme le Thannaeckerlé à Colmar, peut, même sous sa forme obsolescente actuelle, nous donner une idée ⁽¹⁰⁾.

D'une certaine manière, l'histoire des jardins ouvriers est, en effet, aussi l'histoire de la lutte entre deux tendances et pratiques : celle de la *spontanéité*, de la *créativité* de l'usager-jardinier et celle de la *normalité* et de l'*aménagement* du maître d'œuvre et du décideur (association, municipalité, puissance publique). Et leurs héritiers directs, mais cependant nouveaux et différents, à savoir les *cités-jardins de l'Europe 1900*, se trouveront confrontés aux mêmes problèmes que leurs prédécesseurs, de ce point de vue.

Si Mulhouse et le Haut-Rhin ont été les premiers en Alsace et en France à introduire les jardins ouvriers attenants à la maison unifamiliale des cités ouvrières, Strasbourg 1900 ouvrira la voie aux deux types de jardins ouvriers qui sont présents dans l'exposition actuelle : les jardins des cités-jardins et les jardins ouvriers ou jardins familiaux autonomes. Capitale en pleine expansion de la province allemande d'Alsace-Lorraine, devenue terre d'Empire Germanique en 1870, Strasbourg est une ville moderne, dynamique et expansionniste, qui subit une croissance urbaine fulgurante et volontariste, suivie de transformations *aménagées* brutales du type haussmannien. C'est la période des quartiers résidentiels dits allemands et du système des boulevards périphériques (Ring), mais aussi d'importantes activités industrielles et portuaires ⁽¹¹⁾.

C'est dans ce Strasbourg, capitale régionale en transformation économique, sociale et spatiale, qui épouse avec générosité les grandes idées et pratiques de l'Europe bourgeoise de 1900, libéralisme social, pouvoir municipal, coopération, droit et autonomie locaux, lutte contre l'influence grandissante de l'État, que s'ouvre dans les pays germaniques une période qu'on appelle la «*Lebensreform*» (changer la vie), et que s'ouvre aussi la voie aux deux nouvelles formes de jardins ouvriers ⁽¹²⁾ :

N° 42, juin 1979 ; numéro consacré aux jardins familiaux, intitulé «De la cité jardin aux jardins de la cité»).

(10) Max PINSON, *Un quartier colmarien, le Thannaeckerlé ; physiologie-prospectives*, Diplôme d'architecture, Strasbourg, 1975.

(11) C. DENU, E. OLIVIER, *Le plan d'extension de la Ville de Strasbourg 1871-1880*, Diplôme d'architecture, U.P.A. de Strasbourg, juin 1978.

(12) F. BOLLERÉY, K. HARTMANN, *Der neue Alltag in der grünen Stadt. Zur lebensreformischen Ideologie und Praxis der Gartenstadt-Bewegung* (La nouvelle vie de tous les jours dans la ville verte. Idéologie de la réforme de la vie, et pratique du mouvement des cités-jardins) in «Kunst und Alltag

- *les jardins des cités-jardins*, nés en Angleterre, mais très vite introduits et adaptés en Allemagne ⁽¹³⁾, sous l'influence conjuguée des idées libérales, social-démocrates et du mouvement des coopératives d'inspiration associative et socialiste
- *les jardins ouvriers du type Kleine Garten*, nés en Allemagne sous l'influence conjuguée du mouvement ouvrier, du pouvoir municipal libéral ou socialiste, du mouvement des coopératives, du mouvement du syndicalisme chrétien-social ou socialiste et des mouvements d'hygiène sociale et d'éducation populaire (ex. «Schrebergarten»).

Derrière ces deux nouvelles formes de jardins ouvriers il y a, par conséquent, des idées et des idéologies, des mouvements et des forces politiques et culturelles : hygiénistes, éducateurs, coopérateurs, socialistes et libéraux réformateurs, syndicalistes engagés et bourgeois éclairés. Mais il y a aussi le *pouvoir municipal* naissant, qui réclame, – et obtient – de l'État une partie de sa légitimité en matière d'aménagement et d'organisation de la vie urbaine et quotidienne. La première loi municipale de Strasbourg, le Gemeindeordnung du 6 juin 1895, promulguée sous l'influence conjointe de la *politique allemande de décentralisation* du pouvoir central pratiquée par le Reich et l'influence des bourgeois libéraux locaux du pouvoir municipal, – a donné naissance à de larges *libertés de gestion* et des *programmes d'actions municipales* dans de nombreux domaines dont les *espaces verts*, l'habitation, l'urbanisme, l'hygiène, l'économie et le social.

Et Strasbourg sera doté en 1910 d'un *plan d'urbanisme* remarquable, inconnu en France à l'époque, le Bauordnung de 1910, issu aussi de la tradition et de l'existence en Alsace d'un *droit local*, qui a donné – et donne encore aujourd'hui – tout pouvoir en politique d'urbanisme au conseil municipal et à son premier élu, le Maire ⁽¹⁴⁾.

um 1900», Werkbund-Archiv-Jahrbuch 3, Lahn-Giesen, 1978 ; K. HARTMANN, *Deutsche Gartenstadtbewegung, Kulturpolitik und Gesellschaft*, (Mouvement allemand pour la cité-jardin. politique culturelle et société), München, 1976 ; F. BOLLEREY, N. HARTMANN, *Les cités-jardins, Lebens-Reform, Heller-Au ; l'équilibre villes-campagne, réponse à la désagrégation culturelle des grandes villes industrielles*, article in Catalogue de l'exposition «Architectures en 1900-1930 en Allemagne», Centre Pompidou, Centre de Création Industrielle, Paris, 1979 ; G. PICCINATO, *La Costruzione dell'urbanistica. Germania 1850-1918*, Roma, 1974.

(13) E. HOWARD, *Garden Cities of Tomorrow*, London, 1902 (Cités-jardins de demain, Dunod, Paris, 1969) ; BENOIT-LEVY, *Les cités-jardins de Letchworth et de Welwyn près de Londres*, in Génie Civil, Paris, 10 novembre 1923 ; R. UNWIN, *Town Planning in practice. An introduction to the art of designing cities and suburbs*, Fisher Unwin, Londres, 1909 (Études pratiques des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension, Paris, 1922).

(14) «S'inspirant des conceptions anglo-saxonnes sur le zoning, le Maire de Strasbourg, par arrêté du 8 avril 1910 portant règlement des constructions (Bauordnung), imposa quatre zones de constructions : des zones de construction continues avec des quartiers de bâtiments plus ou moins élevés (20 mètres au maximum), des zones de construction isolées limitées à deux étages, plus un étage mansardé, des zones réservées à l'industrie, au commerce ou à l'artisanat, enfin des zones protégées en raison de leur valeur esthétique ou de leur valeur pittoresque. Chaque construction devait disposer d'une surface non bâtie variable suivant les quartiers et respecter certaines distances

Les grandes idées et pratiques sur l'*extension de la ville industrielle* de l'Europe 1900, qui ont touché les pays germaniques et anglo-saxons, ont aussi touché Strasbourg. Le phénomène de Grosstadt, la grande ville, qui inquiète déjà ceux qui craignent les conséquences du machinisme sur la ville industrielle et sur son paysage, ses espaces verts, était encore maîtrisé. Les dirigeants municipaux strasbourgeois de cette époque ont été capables de concilier la croissance urbaine et la politique municipale d'organisation de l'espace physique et social, soucieuse de respecter, voire de préserver, les espaces verts dans la ville, dont les jardins ouvriers – formes nouvelles d'espaces verts populaires – faisaient partie. Strasbourg n'était donc pas à la traîne dans ce domaine, mais à la tête ! Il a même innové, en incluant dans ses Bauordnung d'avant 1914 – règlements de construction – une *défense active des espaces verts* (15).

Politique d'aménagement, politique associative, création des jardins ouvriers, des cités-jardins coopératives, pouvoir municipal naissant mais déjà soucieux de l'environnement, voilà le Strasbourg 1900 ; voilà les conditions très favorables de la période germanique pour se hisser rapidement à la tête dans l'Allemagne d'avant 1918 – et après le rattachement en 1918 de l'Alsace à la France – des grandes villes françaises ayant le plus grand nombre de jardins ouvriers.

*
**

Les premiers jardins ouvriers ont probablement été créés en 1902, dans la Cité Spach construite par la Société Coopérative des Logements Populaires de Strasbourg (SCLP) (16). Ils ont été suivis d'autres initiatives : celles de l'instituteur HABERER (17), en 1908 celles du Dr. GARCIN, adjoint au Maire, et de l'Assistance Publique, aboutissant au lieu-dit «Heyritz» à la création de 62 parcelles (18). Coopération, éducation, action sociale, hygiène, politique municipale libérale réformatrice : voilà tous les grands thèmes du jardin ouvrier du début du xx^e siècle réunis et retrouvés dans les premières réalisations strasbourgeoises.

avec les immeubles voisins» (Albert FIX, *Cent ans de politique de l'habitat ; l'office du Logement de la Ville de Strasbourg*, Éditions Gyss, Obernai, 1978, p. 28) : voir aussi : Staffel und Zonenbauplan der Stadt Strassburg, 1910, échelle : 20.000e.

(15) S. JONAS, *Politique urbaine et espaces verts ; les vicissitudes de la Ceinture Verte et de la Rocade Nord de Strasbourg*, in *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, N° 5, Strasbourg, 1976.

(16) S. JONAS, J. P. TREIBER, *Nouvelles institutions sociales et nouvelles formes urbaines du Strasbourg 1900 : le cas de la Société Coopérative de Logements Populaires de Strasbourg*, in *Cahiers de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional*, N°1, 1979, Strasbourg, U.S.H.S.

(17) Voir la déclaration de M. SAGER, jardinier et délégué de la section de Neudorf de la Société d'Horticulture et des Jardins de France ; voir aussi l'article de F. DE BIRAN, *90 ans après la création des premiers jardins ouvriers en Alsace : le «lopin de terre» est aujourd'hui encore recherché par les citadins*, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 16 janvier 1980.

(18) Archives de la Ville de Strasbourg, *Le développement des jardins ouvriers de Strasbourg*, (Die Entwicklung des Strassburger Kleingartenwesens) in «Compte Rendu de l'Administration de la Ville de Strasbourg (1919-1935)» Strasbourg, 1936 (en bilingue), pp. 566-572.

Il est vrai que c'est également le début d'une époque où la Municipalité de Strasbourg pratique une politique intelligente de *constitution de réserves d'espaces verts urbains*. L'exemple le plus important de cette politique est la création de la *Ceinture Verte de Strasbourg*, une bande d'espace libre, continue et homogène, de plus de 400 hectares, à la suite de la mise à la disposition progressive des Strasbourgeois par l'État de toute la zone militaire qui englobait, en milieu urbain et suburbain, les fortifications. Il est important de noter ici – en dehors du fait que les jardins ouvriers ont été largement bénéficiaires de cette opération – que la conception des pouvoirs publics, alors allemands, et de la municipalité libérale, était de créer, dans ces zones et en priorité, des *espaces libres, parcs et jardins* ⁽¹⁹⁾.

Au cours des 80 années qui se sont écoulées depuis leur fondation, les jardins ouvriers de Strasbourg ont connu, grosso modo, cinq périodes distinctes et différentes :

1. la période de fondation ou période allemande, d'avant 1919, qui a vu naître déjà 1.360 jardins ouvriers sur 38 hectares ; c'est une période remarquable de conception alsacienne des jardins ouvriers
2. la période d'entre les deux guerres mondiales, qui est la *période d'apogée* des jardins ouvriers alsaciens et strasbourgeois, pendant laquelle la ville et essentiellement sa Municipalité ont encore créé *près de 4.000 jardins ouvriers sur 138 hectares* ; il est à remarquer pour cette période de faste que c'est aussi une grande période strasbourgeoise – et alsacienne – de *construction massive de logements sociaux*
3. la deuxième période allemande, entre 1940-1944, qui est une période de guerre et d'occupation, a vu surgir encore 1.445 jardins ouvriers, sur 205 hectares
4. les années 1945-1955, qui sont des années de stagnation, voire de déclin, ont pourtant bien débuté ; en effet, à la libération, Strasbourg possède un parc formidable de *6.775 jardins ouvriers municipaux sur 205 hectares*, auxquels nous devrions encore ajouter environ 1.000-1.400 jardins ouvriers non municipaux : SNCF, Horticulteurs, etc. ⁽²⁰⁾ ; si la disparition de 546 jardins en

(19) Archives de la Ville de Strasbourg, *Loi relative au déclassement de l'enceinte de la Ville de Strasbourg*, 21 juillet 1922 ; *Loi relative au déclassement des organisations défensives de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl*, 16 juillet 1927 ; Déjà au début du siècle, grâce en grande partie à la persévérance du Dr. Rodolphe SCHWANDER, Maire de Strasbourg et à son équipe, l'administration allemande a créé la Ceinture Verte de Strasbourg. Cette ceinture formidable a été composée de trois types de terrains d'origine militaire : enceinte fortifiée déclassée, espace libre de zone de salubrité et zone non aedificandi. Les lois françaises de 1922 et 1927 ont renforcé le caractère social et écologique des terrains d'État rétrocédés. À ce sujet l'article 3 de la loi de 1922 est formel quand il stipule : « Dans l'intérêt de l'hygiène et la salubrité publiques, et sauf les dérogations autorisées du décret, conformément aux dispositions du présent article, les terrains constituant la première zone de servitude militaire de l'enceinte, à compter de la limite extérieure de la zone des fortifications, continueront à être grevées de la servitude non aedificandi, et seront aménagés en espaces libres, parcs et jardins ... (souligné par nous).

(20) En 1934 la proportion des jardins et des jardiniers d'origine non municipale était la suivante : 1569 jardiniers sur 5809 (7.875 membres de familles sur 29.045) qui cultivaient une surface de 38 hectares sur 180 hectares.

1946 peut s'expliquer par la récupération par la Municipalité et l'État des espaces publics, utilisés pendant la guerre comme jardins ouvriers, – les dix années suivantes n'ont vu naître que cent jardins, dont la surface totale a cependant *diminué* de six hectares (de 176 à 170 ha)

5. la période récente de *grands ensembles* et des autoroutes urbaines et d'urbanisation forcenée allant de 1955 à nos jours, est une *période de déclin*, qui a vu *disparaître 2.540 jardins ouvriers* sur 6.340 ; il s'agit là d'une *diminution absolue de plus de 40 %*.

Sans vouloir diminuer les responsabilités locales dans la politique de disparition des jardins ouvriers, je signale tout de même que Strasbourg et l'Alsace ont mieux résisté à cette vague de liquidation et de massacre, que les autres grandes villes françaises. L'agglomération lyonnaise, par exemple, a perdu plus de 80 % de ses jardins ouvriers et celle de Paris et sa banlieue 90 %, depuis 1945, sous la poussée urbaine expansionniste «à l'américaine» et la spéculation foncière (21). Ainsi nous sommes arrivés au cœur de notre sujet d'aujourd'hui, à savoir le rapport entre le destin commun de l'urbanisation, des jardins ouvriers et des espaces verts. Ce que je voudrais dire à ce propos est grave et peut se résumer en ceci : la France industrielle *n'a, en fait, jamais élaboré jusqu'ici une véritable politique d'espaces verts*.

TABLEAU 2

Évolution des jardins ouvriers de Strasbourg d'origine municipale de 1908 à 1980

Période	Nombre de jardins créés	Surface créée en ha	Nombre total jardins	Surface totale en ha
1908-1918 ; période allemande de fondation	1.363	38	(1918) 1.363	(1918) 38
période d'apogée d'entre les deux guerres 1919-1939	3.967	138	(1939) 5.330	(1939) 176
période d'occupation allemande ; 1940-1944	1.445	29	(1944) 6.775	(1944) 205
période de stagnation d'après guerre ; 1945-1955	- 438	- 35	(1955) 6.337	(1955) 170
période de crise et d'urbanisation forcée	- 2.537	—	(1979) 3.800	(1979) 190

(21) *Plan vert de l'Agglomération Strasbourgeoise*, Agence d'Urbanisme pour l'Agglomération Strasbourgeoise, juillet 1974, Strasbourg.

TABLEAU 3

*L'évolution du parc des jardins ouvriers de Strasbourg
d'origine municipale, pendant la période d'apogée (1919-1939)*

Année	Nombre de jardins ouvriers	Superficie en ha
1919	1.699	45,4
1920	2.760	108,0
1921	3.050	115,2
1922	3.150	118,7
1923	3.200	119,3
1924	3.220	120,0
1925	3.290	122,2
1926	3.370	125,3
1927	3.660	129,7
1928	3.886	132,4
1929	3.909	133,6
1930	3.940	134,7
1931	3.975	135,9
1932	4.075	137,3
1933	4.180	140,1
1934	4.240	141,7
1936	4.267	143,8
1937	4.366	146,0
1938	5.040	161,8
1939	5.330	175,8
1919-1939	3.967	138,0

La France, vous le savez, était en retard d'un demi siècle, dans l'élaboration de la première loi d'urbanisme, par rapport aux autres pays capitalistes développés ; la première loi d'urbanisme française ne date en effet que du 15 juin 1943 et a été élaborée par le régime de Vichy. Reconduite en 1945 avec de légères modifications, elle ne contribuera guère à une politique d'urbanisation dépassant les conceptions fonctionnalistes. Et en 1958, quand le Général de Gaulle prend le pouvoir et que les grandes mesures seront prises en l'espace de quelques mois – création des ZUP, codification des textes en matière d'expropriation et de préemption, établissement des districts urbains, politique de rénovation urbaine, politique d'aménagement rural et finalement les Plans d'Urbanisme Directeur – *le grand absent sera l'espace vert*. Et cela juste au moment où la nouvelle politique expansionniste, basée sur une politique de croissance économique et urbaine, exigeait les plus grandes vigilance et rigueur en matière de politique d'espaces verts.

Au cours de cette période, la diminution brutale des mètres carrés d'espaces verts – de proximité et autres – des villes montre bien la rupture écologique intervenue dans l'espace urbain français au détriment de la verdure : dans la région parisienne *un tiers des mètres carrés d'espaces verts* par habitant – dont 60 %

des espaces verts de proximité – ont *disparu* entre 1955 et aujourd'hui ; je dirais même, avec un peu de cynisme, grâce à la planification étatique et municipale, grâce à la naissance, en 1965, du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Pour Strasbourg, je n'ai pas trouvé dans le Plan Vert édité en 1974 des données significatives à ce sujet. Mais nous savons que notre ville n'a pas non plus été épargnée. En effet, les *espaces boisés* communaux et de la C.U.S. qui constituent la plus grande part des espaces verts urbains, ont subi un véritable massacre : entre 1960 et 1975, 39 % des surfaces boisées de la Communauté Urbaine de Strasbourg ont disparu, et de 120 m² de surface boisée par habitant, on est tombé à 60 m²/hab. En ce qui concerne la ville de Strasbourg, la perte est de 40 % pour la même période (21).

Si nous avons insisté sur des données tangibles – que le Projet du P.O.S. de 1977 ne démentit hélas pas du tout – c'est afin de mieux pouvoir apprécier les projets de Strasbourg en matière de redressement et de redéveloppement des jardins ouvriers (22). Comment pourrions-nous en effet, accepter l'idée d'une croissance considérable de ces jardins s'il n'existe pas dans la ville une volonté ou des possibilités d'accroître les surfaces des espaces verts ?

TABLEAU 4

Les jardins ouvriers à Strasbourg en 1979

	Lieudits	Nombre de jardins	Nombre de jardins prévus à terme (en plus ou à la place)
1	Cité de l'Ill	117	
2	Ameisenkepfel	470	
3	Engelbrechtswœrth	120	120
4	Quai Jacoutot	26	
5	Oberschiltigheimerwœrth	50	
6	Neuziel	10	
7	Wacken	67	
8	Schiltigheimermatt	500	
9	Place de Kehl	5	
10	Hundseich	400	200
11	Endenloch	35	
12	Glacis Ouest	24	
12	Glacis Est	46	
13	Entre les Chemins	12	
14	Pré St-Gall	261	
15	Holzmatt	91	100

(22) *Quel urbanisme pour Strasbourg ? Propositions pour le plan d'occupation des sols*. Agence d'Urbanisme pour l'Agglomération Strasbourgeoise, janvier 1977, Strasbourg.

	Lieudits	Nombre de jardins	Nombre de jardins prévus à terme (en plus ou à la place)
16	Parc Imbs	6	
16	Rue de la Montagne Verte	90	
17	Elsau	55	
18	Parc Westhoffen	50	
19	Herrenwasser	30	
20	Heyritz	100	
21	Fahrgarten	70	
22	Petit Rhin	31	
23	Rheinwœrth	70	
24	Ziegelwasser	80	
25	Kaltau	219	
26	Rue de la Fédération	50	
27	Kibitzenau	100	
28	Polygone	20	
29	Cité Solignac	33	
30	Parc de la Meinau	220	78
31	Lombartswœrth	37	
32	Kritt	112	
33	Marschallhof	10	
34	Neufeld	30	
35	Breitlach	24	
36	Krummerort	72	150
37	Ganzau (pleins champs)	20	
38	Rue des Vanneaux	11	
39	HautePierre	207	
40	Breitlach	160	
41	Elsau	82	
	Total	4.223	

Source : Institut Qualité Alsace ; Exposition Jardins Ouvriers, 1980.

Au-delà de la politique de bienveillance actuelle du Président Pflimlin, Maire de Strasbourg, à l'égard de l'exposition sur les jardins ouvriers et la question de la défense des jardiniers, il faudrait, je crois, examiner d'un peu plus près les projets de la ville en la matière. Les informations fournies par M. KOENIG, Directeur adjoint du service des affaires immobilières de Strasbourg, et M. GASS du même service, à l'occasion du colloque de Dijon, le 24 avril 1979, ne peuvent nous inciter à un grand optimisme dans le domaine du développement futur des jardins ouvriers. N'ont-ils pas déclaré que *deux mille jardins actuels* doivent encore disparaître d'ici la fin du siècle ⁽²³⁾ ?

(23) «En 1979, Strasbourg compte quelque 5.000 jardins familiaux dont 3.800 installés sur terrains municipaux. Parmi eux, quelque 2.000 sont malheureusement appelés à disparaître dans les 20 prochaines années» (Exposé de J. C. GASS, Colloque de Dijon, *op. cit.*, p. 83).

La Ville de Strasbourg considère qu'elle a fait depuis quelques années un effort considérable de redressement et de création de nouveaux jardins. La moyenne des jardins créés au cours des cinq dernières années et de la sixième année de prévision (1980), indique 200 jardins par an. Or dans la même période 100 jardins doivent disparaître par an, d'après les prévisions municipales. Les cent jardins qui restent alors ne suffisent même pas pour atteindre le chiffre de 1944 ! Et la Ville de Strasbourg sera considérablement accrue d'ici la fin du siècle. Que peut-on en conclure ? Voilà une question que nous pouvons poser et dont nous pouvons débattre aujourd'hui.

*
**

Je suis convaincu qu'il faut entièrement repenser à Strasbourg, en Alsace et en France, les questions de la politique des espaces verts et des jardins ouvriers, si nous ne voulons pas être engloutis par le béton. La nouvelle politique étatique de *qualité de la vie*, si elle ne fait pas de miracles, pourra cependant être profitable à la cause des jardins ouvriers. Mais il faudra l'appliquer dans son intégrité, à savoir :

- promouvoir une politique municipale hardie de l'environnement, en l'occurrence accroître les espaces verts et les jardins ouvriers
- se baser sur l'*initiative des associations*, et s'appuyer sur une politique de vie associative
- tout en s'appuyant sur la tradition strasbourgeoise, essayer de diversifier le mouvement des jardins ouvriers
- à côté de l'aspect quantitatif, il faudrait repenser la composition et l'organisation géographique des jardins, en les adaptant aux besoins résidentiels et sociaux.

Reprenons brièvement ces thèmes pour terminer cet exposé. Pour le reste, je pourrai répondre aux questions dans la discussion qui suivra, si vous le désirez. En contrôlant depuis leur naissance les quatre cinquièmes des jardins ouvriers, la Municipalité de Strasbourg, grâce notamment au *droit local*, a des possibilités et des responsabilités particulières et grandes pour la sauvegarde et la promotion du mouvement des jardins ouvriers, parce qu'il s'agit aussi d'un mouvement, de groupes sociaux résidentiels qui travaillent «autrement» et consacrent leurs loisirs au jardinage. Ces associations ont *besoin d'être considérées*, écoutées, bref d'être des interlocuteurs valables et surtout, la majorité d'entre eux, ceux qui le souhaitent, devraient *autogérer* leur espace.

Sur ce point, la nouvelle politique de la puissance publique est assez ouverte. D'une part elle a confié des actions de service public à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux, conformément à la mesure 66 de la Charte de la Qualité de la Vie. D'autre part, la Délégation de la Qualité de la Vie, dans ses négociations avec les municipalités – et le Conseil d'État dans ses principes – insistent sur le fait que les nouveaux jardins familiaux ne seront pas *normalisés* (24). La seule obligation

(24) «Le groupe de travail et le Conseil d'État ont jugé préférable d'éviter la création des normes quantitatives, l'expérience ayant prouvé dans d'autres domaines qu'elles pouvaient aller dans leur

réglementaire sera la comptabilité avec des dispositions prises dans des documents d'urbanisme.

Les Alsaciens, mais aussi les autres Français, sont fascinés par les jardins ouvriers allemands, hollandais, scandinaves, et surtout par l'exemple de la ville de Brême avec ses 23.000 jardins. Strasbourg pourrait rattraper ces pays et s'approcher de Brême. Mais souvent on oublie qu'à Brême, selon les dires de Berndt ANDREAS, Directeur du service des espaces verts de Brême, le succès réside dans l'organisation sociale de l'entreprise : «Comme partenaires, souligne le responsable de Brême, je vois une organisation coopérative de jardiniers avec leurs diverses sociétés, indispensable pour arriver au but» (25).

En ce qui concerne la réorganisation géographique et spatiale des unités de jardins anciens de Strasbourg, je ne pense pas qu'il faudrait bouleverser la structure actuelle. Mais il faudrait certainement repenser la création des nouveaux jardins ouvriers en fonction des zones de résidences populaires telles que par exemple les grands ensembles. D'après les enquêtes étatiques officielles, 30% des habitants des H.L.M. en France souhaiteraient un jardin ouvrier dans la *proximité immédiate de leur logement*. Les jardins ouvriers du type grand ensemble ont été inventés par les jardiniers allemands de Brême, vers 1955. Leur histoire est significative : l'association des jardins ouvriers de Brême s'était chargée d'aménager un terrain libre d'un nouveau groupe d'habitation pour y mettre des équipements de jeux et de loisirs. Dans cette composition paysagère du quotidien, ils ont proposé une unité de lopins de jardins ouvriers, qui a été acceptée et réalisée. Ce modèle a d'ailleurs été à l'origine du modèle français de parc des jardins familiaux.

Pour ouvrir la discussion, j'aimerais vous citer un passage du discours de M. ANTONI, Chargé de Mission du cadre de vie et Collectivités locales, à la Délégation à la Qualité de la Vie, prononcé au Colloque de Dijon sur les jardins ouvriers. Ce responsable important de la politique étatique des jardins ouvriers a dit ceci en avril 1979 : «Mais il faut constater que l'urbanisme contemporain a ignoré les jardins familiaux. Les jardins familiaux se sont faits en dehors de l'urbanisme contemporain, d'une manière spontanée ... Aussi les nouveaux jardins familiaux peuvent être générateurs d'un nouvel urbanisme plus soucieux des conditions de vie des citadins» (26).

Quand je pense à ces tristes jardins familiaux nouveaux de Haute-pierre conçus par les urbanistes, je me dis, en tant qu'urbaniste-enseignant, que M. ANTONI a vu très juste en ce qui concerne la situation actuelle. Mais si je pense à la tradition municipale strasbourgeoise et au travail de qualité fait dans ce domaine par le service municipal spécial créé en 1919 pour les jardins ouvriers, je me dis qu'il

application systématique à l'encontre de la qualité». (Exposé de R. M. ANTONI, Chargé de la mission cadre de vie et collectivités locales à la Délégation à la Qualité de la Vie, Colloque de Dijon, *op. cit.*, p. 11).

(25) Exposé de B. ANDREAS, Directeur du Service des espaces verts de Brême, Colloque de Dijon, *op. cit.*, pp. 71-77.

(26) R. M. ANTONI, *op. cit.*, p. 15.

faut nuancer les propos de M. ANTONI en ce qui concerne l'urbanisme municipal strasbourgeois des années vingt. Mais aussi, je me dis : il est utile de connaître l'histoire des jardins ouvriers alsaciens pour les faire sortir de l'impasse, les sauver du déclin. Il ne s'agit pas pour moi d'interdire aux urbanistes de créer des jardins ouvriers. Que les urbanistes aident à créer des espaces verts du type jardins ouvriers est plus que souhaitable. Mais il faut souhaiter surtout qu'ils laissent aux jardiniers le soin d'organiser leur espace comme ils le désirent. Et d'une manière générale, il ne faudrait pas que les lois et les plans d'urbanisme *normalisent* le mouvement des jardins ouvriers au lieu de leur donner une plus grande liberté et une plus grande souplesse.

Strasbourg, janvier 1980.